

## PROFIL PROFESSIONNEL

### Spécialiste RH option de spécialisation placement public et conseil du personnel

<p><b>1</b></p>	<p><b>Domaine d'activités</b></p> <p>Groupes cibles, interlocuteurs, clients</p>	<p>Les spécialistes RH avec l'option placement public et conseil du personnel travaillent comme conseillers dans des offices régionaux de placement (ORP). Ils se fondent sur les prescriptions de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) et de leurs conditions d'exécution pour permettre une réintégration rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Par leur action, ils contribuent également à l'acquisition du capital humain nécessaire aux entreprises du secteur privé et aux organisations de droit public. Ils veillent à une utilisation économique des ressources.</p> <p>Parce que les spécialistes RH soutiennent l'ensemble des demandeurs d'emploi conformément au mandat de la Confédération, ils sont également confrontés au segment des personnes présentant des problématiques complexes. Les spécialistes RH coordonnent leurs propres prestations avec celles d'autres institutions telles que les services sociaux, les assurances sociales, les centres de conseil ainsi que les médecins et cliniques.</p>
<p><b>2</b></p>	<p><b>Principales compétences opérationnelles</b></p> <p>Processus de travail, responsabilités</p>	<p>Les spécialistes RH mènent et accompagnent le processus de prise en charge et de conseil pour les demandeurs d'emploi en s'appuyant sur la LACI et les connaissances de base nécessaires en matière de gestion RH de l'entreprise. Ils sont en mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'accompagner les demandeurs d'emploi dans le respect des prescriptions légales de la loi fédérale (LACI) tout au long de leur période de chômage;</li> <li>▪ d'analyser de manière systématique le profil et les compétences des demandeurs d'emploi;</li> <li>▪ de déterminer, en collaboration avec les demandeurs d'emploi, une stratégie à la fois adaptée et ciblée pour la recherche d'un emploi en fonction de leur situation individuelle de départ;</li> <li>▪ d'accompagner activement le placement de candidats adéquats par des objectifs concrets et d'en évaluer régulièrement la réussite;</li> <li>▪ de conseiller de manière professionnelle et compétente les demandeurs d'emploi par rapport à la recherche d'emploi et/ou à des problématiques complexes;</li> <li>▪ de maintenir et de promouvoir la compétitivité et l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi de manière individualisée en mettant en place des mesures adaptées au marché du travail (MMT);</li> <li>▪ de constituer de manière proactive un réseau d'employeurs potentiels dans la région, de le tenir à jour et de leur proposer des services adaptés;</li> <li>▪ d'aider et de conseiller les entreprises en cas de licenciements (collectifs);</li> <li>▪ d'analyser la situation du marché du travail, d'identifier des opportunités et des difficultés particulières et des tendances environnementales;</li> <li>▪ d'assumer leur activité de conseil selon une approche professionnelle et systématique;</li> <li>▪ de structurer les informations et de les présenter de manière compréhensible;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'exécuter les tâches souveraines de la LACI et de lutter contre les abus.</li> </ul>
<b>3</b>	<p><b>Exercice de la profession</b></p> <p>Autonomie, créativité / innovation, environnement de travail, conditions de travail</p>	<p>Les spécialistes RH identifient de manière autonome l'offre de travail des demandeurs d'emploi et peuvent la mettre en relation avec la demande de travail des employeurs. À cet effet, ils s'adaptent au sein des secteurs et/ou groupes professionnels aux demandeurs d'emploi aux besoins divers ainsi qu'aux entreprises/organismes organisés de manières différentes. Ils possèdent de bonnes connaissances dans le domaine de la formation professionnelle continue.</p> <p>En matière de conseil et de soutien individualisé, ils doivent toujours faire preuve de créativité pour trouver une solution aux problèmes. En même temps, les spécialistes RH sont aussi capables de gérer les défis relatifs au «conseil involontaire». Ils entretiennent un réseau relationnel actif et personnel avec les entreprises et les employeurs potentiels.</p>
<b>4</b>	<p><b>Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture</b></p> <p>(Durabilité)</p>	<p>Les spécialistes RH évitent le chômage en prenant en charge les demandeurs d'emploi dès la période de préavis. Ils veillent à ce que la (ré)intégration des demandeurs d'emploi au chômage soit la plus rapide et durable possible.</p> <p>Ils contribuent à rapprocher l'offre et la demande sur le marché du travail, à une transparence accrue et à un meilleur fonctionnement des marchés régionaux du travail.</p>